

Le Groupe ACP s'engage en faveur des populations, de la planète et de la paix

Le Groupe ACP s'engage en faveur des populations, de la planète et de la paix



Le Programme pour le développement à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies ouvrent une nouvelle ère où le Groupe ACP repositionné pourra continuer de jouer un rôle déterminant, voire accru, dans l'aide aux États ACP pour la réalisation des 17 ODD, condition essentielle pour le développement durable des sociétés ACP et de notre unique planète.

Le développement, c'est-à-dire l'éradication de la pauvreté partout et sous toutes ses formes (ODD 1), constitue le socle et la raison d'être du Groupe ACP. L'unité et la solidarité, deux principes fondamentaux ACP, agissent également comme une force fédératrice facilitant l'adoption de mesures visant à éradiquer la pauvreté.

Bien que le développement soit une ambition et une aspiration universelles, il comporte des spécificités dans les 79 États membres du Groupe ACP, en termes de besoins, d'intérêts et de niveaux. Les pays ACP se sont regroupés au sein de communautés économiques régionales (CER) et d'organisations d'intégration régionale (OIR), et cet aspect doit être pris en considération dans les activités de développement, le dialogue politique et le plaidoyer aux plans national, régional, continental et mondial. À ces différents niveaux, les actions menées dans le cadre des programmes ou des projets, ainsi que les débats sur les politiques se fondent sur le principe selon lequel l'éradication de la pauvreté passe nécessairement par une transformation structurelle des économies ACP.

Cela signifie que les ressources productives de la société (secteur agricole et sécurité alimentaire - ODD 2) mobilisées grâce aux investissements doivent servir à favoriser la progression dans la chaîne de valeur des secteurs des produits de base ou des ressources minérales, et à générer ainsi des revenus et des emplois dans ces secteurs jusqu'ici essentiellement tributaires des exportations de produits primaires. Les activités dans ces secteurs productifs auraient alors pour principal objectif de générer des revenus pour les populations et pour l'État et d'améliorer ainsi la qualité des services sociaux.

Par ailleurs, une économie ne peut être productive que si elle s'appuie sur des modes de vie sains (ODD 3) résultant d'une éducation inclusive, de qualité, équitable et offrant des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4). Ces conditions sont nécessaires à la croissance économique, au plein emploi, à la création d'emplois décents (ODD 8) et à l'amélioration de la qualité des services sociaux. Dans ces domaines comme dans d'autres domaines connexes, « l'égalité entre les sexes » (ODD 5) doit être le thème transversal autour duquel les activités doivent s'organiser.

Concernant certains ODD, il serait indiqué de les aborder au regard de la dimension sociale du développement durable. Ainsi, l'ODD 2 concernant l'éradication de la faim, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition pourrait être associé à l'ODD 3 consistant à garantir des modes de vie sains et à promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges. Toutefois, aucune transformation économique n'est possible sans des investissements conséquents dans des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes (ODD 7) et des infrastructures résilientes au service d'une industrialisation durable portée par l'innovation (ODD 9).

S'agissant du cadre politique et des institutions de gouvernance, les inégalités constatées dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10) suscitent des préoccupations, tout comme les déplacements de populations des zones rurales vers les villes qui contribuent à une forte dégradation des villes (ODD 11). L'accent est mis sur la nécessité de limiter cet exode et de bâtir, à une grande échelle, des sociétés pacifiques et inclusives garantissant un « accès à la justice » (ODD 16).

Les considérations ci-dessus, qui illustrent l'interdépendance entre le secteur social et celui de la production, ne doivent pas être traitées comme des préoccupations purement « environnementales », mais plutôt comme des éléments devant sous-tendre le cadre général de la « lutte contre le changement climatique et ses impacts » (ODD 13). Par ailleurs, l'acceptation et la mise en œuvre permanente de la CCNUCC et de l'Accord de Paris signé en 2015 par la Conférence des Parties (COP 21) sont indispensables, tout comme la prise en compte d'autres enjeux tels que l'utilisation durable des océans, des mers et des écosystèmes terrestres (ODD 14 et 15).

Les aspects interdépendants des ODD constituent le cadre dans lequel s'inscrit l'engagement du Groupe ACP repositionné au niveau mondial. À cet égard, l'accent est mis sur un nombre limité d'ODD spécifiques tout en établissant des liens

appropriés permettant d'assurer la complémentarité et un effet cumulatif des interventions menées dans le cadre des programmes.

L'un des domaines thématiques traités est le changement climatique. Dans ce cadre, l'Alliance mondiale contre le changement climatique, une initiative dotée d'un budget de 70 millions d'euros et dont la deuxième phase est en cours de programmation, sera mise en œuvre par l'Union africaine, les CER et les OIR. Un de ses objectifs majeurs est l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Toujours dans le domaine du changement climatique, le Groupe ACP entend poursuivre ses travaux relatifs aux océans et aux mers. De nombreuses activités sont déjà en cours dans des domaines tels que la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (IUU), la pollution marine et la gestion durable de la pêche, avec pour objectif de mobiliser les ressources productives des communautés côtières pour créer des emplois et offrir un travail décent.

Les initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes (ODD5) doivent être pleinement et systématiquement appuyées, et cette problématique doit être intégrée dans tous les programmes dans lesquels le Groupe ACP intervient. À cet égard, une nouvelle initiative UE-ONU-ACP, dénommée Initiative Spotlight en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, est en cours de mise en œuvre avec une dotation initiale de 350 millions d'euros au titre du 11e FED.

L'Agenda 2030, s'articule autour de cinq piliers : Planète, Population, Prospérité, Paix et Partenariats. Ce sont des objectifs ambitieux qui appellent une nouvelle conception et un renforcement des institutions de l'État. Le Groupe ACP a fait de la promotion de sociétés pacifiques et inclusives un élément central autour duquel s'articulent ses activités visant à promouvoir l'accès à la justice, la transparence et la reddition de comptes au sein de toutes les institutions mondiales, continentales, régionales et nationales, en renforçant les capacités, humaines notamment, et en mettant en place les structures organisationnelles requises pour la transformation structurelle des sociétés.

Toutes ces conditions sont nécessaires pour la réalisation du développement durable. À cet égard, ses 43 années d'expérience en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire confèrent au Groupe ACP un avantage comparatif et une valeur ajoutée.

Tags: [Articles](#) ^[1]

URL source: <http://acp.int/fr/content/le-groupe-acp-s-engage-en-faveur-des-populations-de-la-planete-et-de-la-paix-0>

Liens:

[1] <http://acp.int/fr/category/story-type/articles>